#### REPUBLIQUE FRANCAISE

## DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

### Commune de MONTLAUR

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal: 15

- en exercice: 15

- qui ont pris part à la délibération : 13

Séance du 23 juillet 2015 L'an deux mille quinze Et le vingt-trois juillet à 21 heures

Date de la convocation: 17/07/2015

Date d'affichage:

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

<u>Etaient présents</u>: : ALINAT Elodie, BERNAT Laurent, BOUDOU-THERON Adeline, CADENET Patrick, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DOMENGE Philippe, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, ROUSSET Jean-François, ROUX Naudy <u>Absent(s)</u> (es) excusé(s) (es): FAVRE Sandrine et RICARD Nathalie

Secrétaire de séance : ALINAT Elodie

Objet de la délibération n°31-2015

### Plan de financement des travaux pour l'opération de Verrières

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'opération d'assainissement du hameau de Verrières recouvre des interventions de plusieurs natures :

- L'opération principale est l'assainissement des eaux usées (réseau et station),
- L'assainissement des eaux pluviales pour assurer le transport et la collecte séparative,
- La reprise d'une canalisation d'eau potable ainsi que la réalisation de branchements particuliers.

Après consultation des entreprises, cette opération est estimée à 230 263.20 € HT dont 199 987.20 € HT de travaux et 30 276.00 € HT de prestations annexes.

Pour partie travaux, la répartition est la suivante :

- 86 265 € HT pour l'assainissement des eaux usées,
- 23 685 € HT pour l'assainissement des eaux pluviales,
- 4 599 € HT pour l'alimentation en eau potable,
- 4 590 € HT pour la reprise de branchements AEP particuliers.

Les modalités de financements proposées sont les suivants :

- Pour l'assainissement des eaux usées, financement par la commune sur fond propre sur le restant à financer après demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et Conseil Départemental,
- Pour l'assainissement des eaux pluviales, financement par la commune sur fonds propre,
- Pour l'alimentation en eau potable, avance de la commune couverte par un remboursement de l'intégralité des dépenses par le Syndicat des Rives du Tarn.

Ce faisant, le coût de l'opération réel à porter par la commune est de 220 614.75 € HT.

Concernant les subventions pour le volet Assainissement des eaux usées stricto sensu, celles-ci seraient calculées sur le même coût d'opération diminué de la partie ayant trait à l'assainissement des eaux pluviales soit un montant total d'opération de 195 745.50 € HT.

Monsieur le Maire présidant le conseil de séance du Conseil propose de réaliser ces travaux selon le plan de financement suivant :

- Subvention Agence de l'Eau / Conseil Général :

88 085.48 € HT

- Autofinancement:

132 529.27 € HT

La TVA sera préfinancée par la commune par autofinancement.

Le Conseil entend l'exposé de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents:

- **De solliciter les** aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil Départemental,
- **D'approuver** le plan de financement proposé,
- **De mandater** Monsieur le Maire pour l'exécution des formalités et demandes relatives au financement de l'opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits Suivent au registre les signatures des membres présents, <u>Pour copie conforme</u>.

Le Maire Patrick RIVEMALE